



APPEL À CANDIDATURE
Résidences AUTEUR 2025
Résidences de 30 jours - Juin 2025

PREAMBULE

Le Relais Culturel Régional, l'Usine Utopik accueille chaque année des auteur.ices en résidence pour mener un projet d'écriture durant un mois.

L'Usine Utopik est un Centre de Création Contemporaine, Relais Culturel Régional implanté en milieu rural, dans les anciennes serres horticoles de Tessy-sur-Vire en Normandie.

Projet initié par l'Usine Utopik, les résidences d'auteur se déroulent sur le territoire et offrent un cadre privilégié de réflexion et d'expression autour d'un projet personnel. Le centre contribue à soutenir les artistes dans toutes les phases de leur travail, de la recherche à la diffusion.

Lieu d'échanges et de rencontres, les résidences facilitent le développement local à travers un programme d'actions destinées à un public diversifié et créent une véritable dynamique culturelle.

Les projets liés au territoire, à son histoire et à sa géographie sont fortement appréciés. Les auteurs sont ainsi amenés à questionner leur travail au regard du territoire et pouvant impliquer la population locale

LA RESIDENCE

L'Usine Utopik accueillera en 2025 un.e auteur.ice. pour une durée de 30 jours (période consécutive).

La résidence est ouverte à tous les genres littéraires, aux auteur.ices français et étranger francophones. Les candidats seront sélectionnés par un jury constitué de spécialistes du monde littéraire et des représentants de l'Usine Utopik.

Objectifs :

- Développer de nouvelles approches de la lecture et de l'écriture, en particulier chez le jeune public
- Dynamiser la lecture publique sur le territoire
- Encourager la création en permettant à un auteur, écrivain, de développer son projet d'écriture, en s'immergeant dans l'environnement local du lieu de résidence
- Construire un autre regard sur la création pour tous les publics

Critères d'admissibilité :

- Langue d'écriture : français
- Avoir un projet d'écriture littéraire (roman, nouvelle, récit, poésie, livre graphique) à développer en résidence.

Contreparties :

La résidence offrira à l'auteur.ice le temps et la liberté de poursuivre son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel.

L'auteur.ice consacrerait 30% de son temps de travail à des actions de médiation (ateliers d'écriture, lecture, rencontres et débats...) en direction du public scolaire et plus largement sur le territoire. Les actions seront préparées en amont entre les partenariats de l'Usine Utopik (Médiathèques, bibliothèques, centres de documentation, établissements scolaires...) et l'auteur.

L'auteur.ice accepte que des informations le/la concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site Internet et sur les différents supports de communication édités par l'Usine Utopik.

Conditions d'accueil :

Le logement est pris en charge par l'Usine Utopik. Pour la résidence, l'auteur.ice aura un espace de travail mis à disposition au sein de l'Usine Utopik.

L'auteur.ice sera logé dans un appartement sur la commune de Tessy-sur-Vire et disposera d'une chambre privative incluant une salle de bain, les pièces de vie dont la salle à manger la cuisine et la buanderie sont des espaces communs.

Pour la résidence, il est fortement conseillé d'être véhiculé car la commune de Tessy ne bénéficie pas de transports en commun (bus et train). La ville la plus proche, Saint-Lô se situe à 18 kms.

Les communications téléphoniques, les frais de déplacement et les frais alimentaires sont à la charge du résident. La structure s'engage à faciliter la rencontre avec le milieu culturel local et cela à la demande de l'auteur.

La résidence est assortie d'une allocation de 2230 euros brut. Cette allocation est reversée en droits d'auteur. En raison des modifications du traitement des cotisations sociales 2019, aucun précompte ne sera réalisé par l'Usine Utopik si l'artiste déclare ses revenus en BNC (une copie d'attestation de dispense de précompte ou un avis de situation au répertoire SIRENE sera demandé). Dorénavant le précompte concernera uniquement les artistes-auteurs qui ont un statut fiscal en France et qui déclarent leurs revenus artistiques en « Traitement et salaire ». L'Usine Utopik reversera à l'URSSAF 1,1 % du montant brut de la bourse versée pour la

contribution de diffuseur.

L'auteur devra fournir un dossier de candidature :

- un CV et une bibliographie mis à jour
- une note d'intention décrivant le projet d'écriture et les thèmes d'animation
- un dossier présentant son travail personnel, des ouvrages, documents, textes déjà réalisés
- une attestation d'assurance responsabilité civile

Les candidatures sont à envoyer par mail (fichier en format PDF uniquement).

Objet du mail : **NOM Prénom - Candidature résidence AUTEUR 2025**

Les envois de candidatures par voie postales sont possibles, le courrier devra être accompagné d'une enveloppe au format du dossier, affranchie et libellée (noms et adresse du candidat pour le renvoi des dossiers non retenus).

Les candidats seront informés des résultats de la sélection par courrier électronique.

En raison d'un nombre conséquent de dossiers envoyés chaque année, nous ne pourrions malheureusement apporter à chacun toutes les précisions suite à un refus.

Le comité de sélection se réunira en novembre 2024. Les artistes présélectionnés pourront être conviés à un entretien téléphonique ou par skype à partir de cette date.

Dossier de candidature à envoyer avant le 06 octobre 2024

à Xavier GONZALEZ Directeur de l'Usine Utopik - Centre de Création Contemporaine / La Minoterie / 50420 TESSY BOCAGE ou par e-mail : usineutopik@gmail.com

Informations complémentaires

Xavier Gonzalez, directeur / Gwendoline Hallouche, coordinatrice culturelle

02 33 06 01 67 ou usineutopik@gmail.com

www.usine-utopik.com